

François DAUBRY

Commissaire aux comptes

ASSOCIATION CASDAL 14

**Maison des associations
22 Rue Deparcieux
75014 PARIS**

**Rapports
du Commissaire aux Comptes**

Exercice clos le 31 Août 2020

François DAUBRY

Commissaire aux comptes

ASSOCIATION CASDAL 14

**Maison des associations
22 Rue Deparcieux
75014 PARIS**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Août 2020

François DAUBRY

Commissaire aux comptes

Entité : **ASSOCIATION CASDAL 14**
Siège social : **22 Rue Deparcieux**
75014 PARIS

SIREN : **478 018 674**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

A l'assemblée générale de l'association CASDAL 14,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CASDAL 14 relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

François DAUBRY

Commissaire aux comptes

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01 septembre 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

François DAUBRY

Commissaire aux comptes

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

François DAUBRY

Commissaire aux comptes

rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Châteauroux, le 05 février 2021

Le Commissaire aux comptes

François DAUBRY



CASDAL 14

BILAN ACTIF

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/08/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	20 772	18 696	2 076	0,38		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	206 873	187 551	19 322	3,58	20 392	6,58
Autres immobilisations corporelles	175 350	129 589	45 761	8,47	38 663	12,47
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	8		8	0,00	8	0,00
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	1 500		1 500	0,28	3 115	1,00
Autres immobilisations financières	700		700	0,13	700	0,23
TOTAL (I)	405 203	335 836	69 366	12,84	62 878	20,28
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	5 758		5 758	1,07		
Clients et comptes rattachés	9 735		9 735	1,80	8 098	2,61
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	81		81	0,01	3 622	1,17
. Personnel	1 135		1 135	0,21	240	0,08
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	146 733		146 733	27,16	75 605	24,38
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	279 517		279 517	51,74	104 953	33,84
Charges constatées d'avance	27 886		27 886	5,16	54 704	17,64
TOTAL (II)	470 846		470 846	87,16	247 221	79,72
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	876 048	335 836	540 212	100,00	310 099	100,00

CASDAL 14

BILAN PASSIF

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-162 870	-30,14	9 253	2,98
Résultat de l'exercice	124 804	23,10	-172 123	-55,50
Subventions d'investissement	67 159	12,43	59 055	19,04
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	29 092	5,39	-103 815	-33,47
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	236 870	43,85	20 000	6,45
Provisions pour charges	35 811	6,63	52 967	17,08
TOTAL (III)	272 681	50,48	72 967	23,53
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	37 849	7,01	44 700	14,41
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 614	11,04	84 745	27,33
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	37 154	6,88	32 146	10,37
. Organismes sociaux	53 192	9,85	58 004	18,70
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	8 542	1,58	25 775	8,31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	41 339	7,65	94 160	30,36
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	750	0,14	1 417	0,46
TOTAL (IV)	238 439	44,14	340 947	109,95
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	540 212	100,00	310 099	100,00

CASDAL 14

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/08/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	386 323		386 323	100,00	432 645	100,00	-46 322	-10,70	
Chiffres d'Affaires Nets	386 323		386 323	100,00	432 645	100,00	-46 322	-10,70	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			1 436 594	371,86	1 389 631	321,19	46 963	3,38	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			28 304	7,33	11 511	2,66	16 793	145,89	
Autres produits			683	0,18	368	0,09	315	85,60	
Total des produits d'exploitation (I)			1 851 904	479,37	1 834 154	423,94	17 750	0,97	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			350 750	90,79	510 305	117,95	-159 555	-31,26	
Impôts, taxes et versements assimilés			49 053	12,70	77 124	17,83	-28 071	-36,39	
Salaires et traitements			792 893	205,24	995 898	230,19	-203 005	-20,37	
Charges sociales			297 052	76,89	394 628	91,21	-97 576	-24,72	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			21 839	5,65	11 827	2,73	10 012	84,65	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges					5 009	1,16	-5 009	-100,00	
Autres charges			21 258	5,50	24 157	5,58	-2 899	-11,99	
Total des charges d'exploitation (II)			1 532 845	396,78	2 018 949	466,65	-486 104	-24,07	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			319 059	82,59	-184 795	-42,70	503 854	272,66	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			742	0,19	1 210	0,28	-468	-38,67	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			742	0,19	1 210	0,28	-468	-38,67	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			742	0,19	1 210	0,28	-468	-38,67	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			319 801	82,78	-183 585	-42,42	503 386	274,20	

CASDAL 14

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/08/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22 339	5,78	12 643	2,92	9 696	76,69
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges	20 000	5,18			20 000	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	42 339	10,96	12 643	2,92	29 696	234,88
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	466	0,12	1 182	0,27	-716	-60,57
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	236 870	61,31			236 870	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	237 336	61,43	1 182	0,27	236 154	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-194 997	-50,47	11 461	2,65	-206 458	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 894 985	490,52	1 848 007	427,14	46 978	2,54
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 770 181	458,21	2 020 131	466,93	-249 950	-12,36
RÉSULTAT NET	124 804	32,31	-172 123	-39,77	296 927	172,51
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

CASDAL 14**ANNEXE**

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/08/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 540 211,98 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 124 803,82 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CASDAL 14**ANNEXE**

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19**

La crise sanitaire a eu un impact significatif sur l'activité de l'association :

- Fermeture des Centres du 16 mars 2020 à fin mai 2020 et réouverture partielle en juin 2020 ; On notera que certaines activités ont pu être maintenues en distanciel afin de garder le contact avec les usagers.

- Baisse des recettes d'activités de l'ordre de 10%, le bureau ayant décidé de rembourser les activités au prorata des séances annulées ; A la clôture des comptes, il reste 28 925 d'avoirs à imputer sur les inscriptions 2020-2021.

- La fermeture des Centres amène la Ville de Paris à considérer que l'association n'a pas tenu ses engagements et qu'une partie de la subvention de fonctionnement représente un indus ; A la clôture des comptes, une provision de près de 210 000 euros a été constituée en prévision de cette charge.

- L'association a décidé de maintenir à 100 % le salaire de ces personnels en chômage partiel ; cela génère un coût de 15 000 euros du fait de la prise en charges par l'Etat à hauteur de 70%.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

L'activité des centres d'animation Vercingétorix et Marc Sangnier fait l'objet d'une Délégation de Services Publics unique de la Ville de PARIS, signée le 23 juillet 2018, pour la période de 01 septembre 2018 au 31 août 2023.

CASDAL 14

ANNEXE

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 405 203 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	18 132	2 640		20 772
Immobilisations corporelles	360 120	27 303	5 200	382 223
Immobilisations financières	3 823	1 500	3 115	2 208
TOTAL	382 075	31 443	8 315	405 203

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 335 836 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	18 132	564		18 696
Immobilisations corporelles	301 065	21 275	5 200	317 140
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	319 197	21 839	5 200	335 836

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels progiciels	6 042	6 042	0	Non amortiss.
Site internet	14 730	12 655	2 076	3 ans
Mater.outil.serv.gen	206 873	187 551	19 322	Non amortiss.
Inst.agenc.divers	52 312	41 827	10 485	Non amortiss.
Mat.bureau & informa	81 542	52 552	28 990	Non amortiss.
Mobilier	41 496	35 210	6 286	Non amortiss.
TOTAL	402 995	335 836	67 159	

3.2 - Etat des créances = 187 771 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 200		2 200
Actif circulant & charges d'avance	185 571	185 571	
TOTAL	187 771	185 571	2 200

CASDAL 14**ANNEXE**

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	3 250		3 250		
Comptes financiers					
Total	3 250		3 250		

3.4 - Charges constatées d'avance = 27 886 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CASDAL 14**ANNEXE**

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 386 323 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	371 633	96,20 %
Produits des activités annexes	14 690	3,80 %
TOTAL	386 323	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

CASDAL 14**ANNEXE**

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 27 886 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const. avance	27 886
TOTAL	27 886

8.2 - Charges à payer = 89 595 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	23 556
Fourn. - fact non parvenues	23 556
Dettes fiscales et sociales :	53 625
Dette prov.conges a payer	26 914
Personnel - autres charges a payer	10 240
Ch.soc.dette conges a payer	12 768
Etat charges a payer	3 703
Autres dettes :	12 414
Divers charges a pay	12 414
TOTAL	89 595

8.3 - Produits constatés d'avance = 750 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits const. avance	750
TOTAL	750

François DAUBRY

Commissaire aux comptes

ASSOCIATION CASDAL 14

**Maison des associations
22 Rue Deparcieux
75014 PARIS**

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 Août 2020

François DAUBRY

Commissaire aux comptes

Société : **ASSOCIATION CASDAL 14**
Siège social : **22 Rue Deparcieux**
75014 PARIS

SIREN : **478 018 674**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

A l'assemblée générale de l'association CASDAL 14,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Châteauroux, le 05 février 2021

Le Commissaire aux comptes

François DAUBRY

